

Facture

Hectare

À l'attention de M. BONNASSI

N/Ref : Facture 01851-2175-2 du 30/06/2023

Cdts règlement : Comptant

À régler avant le : 07/07/23

Réf. article	Désignation	Unité	Remise	PU HT	Mtt HT	Mtt TTC
L1 - PRESTATION	Abattage d'un groupe de Saule, broyage par broyeur forestier de tous le gros branchage présent sur le site, débroussaillage du talus en entrent à droite , débroussaillage des bambous pour le futur bassin, débroussaillage de la zone en fond de lot 6, mise en tas de tous le bois qui ne sera pas broyé sur une zone ne gênant pas la continuitée des travaux sur la commune de Clermont le fort lotissement chemin de Rabe.	Unité	0,00	5 150,00	5 150,00	6 180,00

Détail TVA	20%	5.5%	Autre
Base HT	5 150,00	0,00	0,00
Cumul TVA	1 030,00	0,00	0,00

Total EUR HT	5 150,00
Total TVA	1 030,00
Total EUR TTC	6 180,00

En votre aimable règlement.

Pièce(s) origine : DVS 01851-3080-2 (21/06/23)

Notes portées au devis :

Ce devis ne comprend pas d'évacuation ou de broyage de souches , pas d'évacuation de gravas, le broyeur forestier est utilisé uniquement dans le but de broyer le branchage sur place.

IBAN: FR7610057195130002031480115 BIC:CMCIFRPP

Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixé à 40 euros.